

# Les modalités pratiques pour obtenir la subvention

## ► QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

- Tout particulier résidant à Paris
- Les commerçants, artisans et réparateurs parisiens\*

\*Da nsl al imited e10d eux-roues lectriques par tablissement

## ► COMMENT PROCÉDER ?

### ► Repérer le véhicule et l'acheter

Pour tre conseil sur les différents modèles disponibles, contactez le service des déplacements électriques (EME) via le site :

16 rue de la Tourdesdames - 75009 Paris

dul undia uve ndredid e9h00 - 12h30  
et de 13h30 - 17h00.

Vous serez couverts par les assurances des cyclomoteurs, et pourrez bénéficier de la subvention !

### ► Télécharger la convention et le formulaire de subvention



[www.paris.fr](http://www.paris.fr)

> Déplacements

> Marchés et services pratiques

### ► Renvoyer la convention et le formulaire remplis accompagnés des pièces justificatives demandées (demande de subvention et formulaire de demande).

© BREF - Photos : Mairie de Paris/DVD - octobre 2009



**JUSQU'À  
400€\***  
OFFERTS POUR L'ACHAT  
D'UN DEUX-ROUES  
ÉLECTRIQUE

\* Subvention de 25 % du prix d'achat TTC.  
Offre soumise à conditions

PARTAGEONS PARIS

## Nouveauté !

La Mairie de Paris subventionnait déjà l'achat des cyclomoteurs électriques à hauteur de **400 €**, l'offre s'étend aujourd'hui aux vélos à assistance électrique ! La ville poursuit ainsi sa politique volontariste qui conjugue les enjeux de mobilité avec les impératifs de santé publique et de lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores. Efficaces et économiques, silencieux et non polluants, ces deux-roues sont particulièrement bien adaptés à la circulation en ville. La Ville de Paris y ajoute l'argument du prix. Alors n'hésitez plus, passez à l'électrique !



# LES + DES DEUX-ROUES ÉLECTRIQUES

## ► ÉCONOMIQUES

Avec **25 % du prix d'achat** TTC pris en charge par la Mairie de Paris, l'économie peut atteindre les **400 €** !

L'avantage se cumule avec l'économie de carburant.

En plus, la Ville donne accès **gratuitement** aux **bornes de recharge** réparties dans la capitale.

## ► PROPRES

En ne dégageant **aucune émission de CO<sub>2</sub>**, les véhicules électriques répondent à un enjeu majeur de réduction des pollutions à Paris.

**2 tonnes** de CO<sub>2</sub> pourront être **économisées** chaque jour si seulement 1 % des 110 000 deux-roues motorisés qui circulent quotidiennement à Paris deviennent électriques.

## ► SILENCIEUX

**Finies les nuisances sonores** avec les cyclomoteurs électriques pour le plus grand bonheur des parisiens !

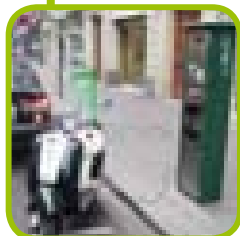
## ► PERFORMANTS

Parfaitement adaptés au milieu urbain, les deux-roues électriques permettent de parcourir proprement **les mêmes distances qu'un véhicule thermique** !

**En limitant les efforts du pédalage**, le VAE rend bien plus agréable les franchissements de côtes et le démarrage.

## ► PRATIQUES

Les batteries électriques se rechargent tout simplement **sur une prise domestique** (220 V).



Carte des bornes de recharge disponible sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr)



Batterie de vélo à assistance électrique en charge.

## Un soutien à l'innovation technologique

En aidant à l'achat de deux-roues électriques, la Ville de Paris amplifie son action en faveur du développement durable. Elle favorise l'acquisition de véhicules respectueux de l'environnement et encourage ainsi l'innovation technologique des industriels et des constructeurs.

